

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00006

Numéro SIREN : 305 096 307

Nom ou dénomination : CRUSSON

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt 6112



CRUSSON S.A.S.U.

305 096 307 RCS SAINT-NAZAIRE

Rue des Acacias

ZA du Crelin

44410 SAINT LYPHARD

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Philippe AUCHER
Louis-Marie CHIRON
Nathalie DUBIN
Matthieu ELINEAU
Véronique MARTINEAU
Rémy POUPIN
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Elodie LOIZEAU
Julien MORAND
Experts-comptables

CRUSSON S.A.S.U

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associée unique de la société CRUSSON,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CRUSSON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Dépréciation des créances

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables - Evaluation des créances et des dettes » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente arrêté le 12 avril 2021 dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la décision de l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Herbiers, le 15 juin 2021
Le Commissaire aux comptes



BDO Les Herbiers
représentée par Matthieu Elineau

CRUSSON S.A.S.U.

**Bilan, compte de résultat et annexe
au 31 décembre 2020**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement			3 918	8 296	-4 378	-52.78
	Frais de développement	28 135	24 217	3 918	8 296		
	Concessions, brevets et droits similaires	139 214		139 214	139 214		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	132 250	119 847	12 403	27 022	-14 619	-54.10
	Installations techniques, matériel et outillage	886 081	593 184	292 897	233 734	59 163	25.31
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence	20 512		20 512	20 316	196	0.96	
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	1 066		1 066	17 054	-15 988	-93.75	
Autres titres immobilisés							
Prêts	4 392		4 392	4 342	50	1.15	
Autres immobilisations financières							
Total II	1 211 650	737 249	474 401	449 977	24 424	5.43	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	458 623		458 623	603 039	-144 416	-23.95
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				7 495	-7 495	-100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)	800 186	11 141	789 045	1 903 948	-1 114 904	-58.56
	Clients et comptes rattachés	73 521		73 521	84 139	-10 618	-12.62
	Autres créances						
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	152 026		152 026	357 939	-205 914	-57.53	
Disponibilités	11 156		11 156	7 648	3 508	45.87	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	1 495 511	11 141	1 484 370	2 964 208	-1 479 838	-49.92	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 707 161	748 390	1 958 771	3 414 185	-1 455 414	-42.63	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

4 392

Expert On Demand

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 110 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	110 000	110 000		
	Réserves				
	Réserve légale	11 000	11 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 182 009	1 134 894	47 115	4.15
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-519 655	47 115	-566 770	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	783 355	1 303 009	-519 655	-39.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles		3 830	-3 830	-100.00
	Autres emprunts obligataires	410	3 883	-3 473	-89.44
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	101 604	150 288	-48 684	-32.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 721	75 676	-36 955	-48.83
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485 484	973 291	-487 807	-50.12
	Dettes fiscales et sociales	350 188	562 960	-212 773	-37.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	26 406	15 573	10 833	69.56	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	172 603	325 674	-153 070	-47.00
	Total IV	1 175 416	2 111 176	-935 760	-44.32
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 958 771	3 414 185	-1 455 414	-42.63

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 175 006 2 111 176

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	1 219		1 219			1 219	
Production vendue de biens	1 987		1 987	5 463		-3 476	-63.63
Production vendue de services	4 782 380		4 782 380	7 081 411		-2 299 031	-32.47
Chiffre d'affaires NET	4 785 587		4 785 587	7 086 874		-2 301 288	-32.47
Production stockée							
Production immobilisée			38 541	19 657		18 884	96.07
Subventions d'exploitation			30 771	42 018		-11 247	-26.77
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 084	794		2 290	288.22
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			4 857 982	7 149 343		-2 291 361	-32.05
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 977 833	2 983 994		-1 006 161	-33.72
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			144 416	-76 286		220 703	289.31
Autres achats et charges externes *			934 808	1 635 712		-700 904	-42.85
Impôts, taxes et versements assimilés			63 381	72 882		-9 501	-13.04
Salaires et traitements			1 404 951	1 598 738		-193 787	-12.12
Charges sociales			736 085	797 713		-61 628	-7.73
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			106 564	81 651		24 912	30.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			10 271	11 243		-972	-8.65
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6 894	816		6 078	745.09
Total des Charges d'exploitation (II)			5 385 204	7 106 464		-1 721 260	-24.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-527 221	42 880		-570 101	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12 31/12/2019	12 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 156	255	901	353.42
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 205	-1 205	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 156	1 460	-304	-20.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 612	570	1 041	182.68
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 612	570	1 041	182.68
2. Résultat financier (V-VI)	-456	890	-1 346	-151.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-527 677	43 770	-571 447	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 097	5 100	41 997	823.46
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	47 097	5 100	41 997	823.46
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 074	1 755	37 320	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	39 074	1 755	37 320	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 022	3 345	4 677	139.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 906 235	7 155 904	-2 249 669	-31.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 425 889	7 108 789	-1 682 899	-23.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-519 655	47 115	-566 770	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS CRUSSON

• 5 RUE DES ACACIAS
ZA DU CRELIN
44410 SAINT LYPHARD

ANNEXE LEGALE

Expert On Demand

Parc Club du Moulin à Vent

33, rue du Docteur Levy

69693 Venissieux Cedex

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entreprise a subi la crise sanitaire tout au long de cet exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'activité a été suspendue durant une partie du confinement.

La reprise de l'activité est marquée des retards dans les marchés et travaux et les approvisionnements sont réalisés dans des conditions de variation de prix et de pénurie.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des stocks

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	167 194		156
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	132 250		
Installations générales agencements aménagements divers	165 121		
Matériel de transport	574 679		166 949
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 822		2 711
TOTAL	977 873		169 660
Autres participations	20 316		196
Autres titres immobilisés	17 054		
Prêts, autres immobilisations financières	4 342		50
TOTAL	41 712		246
TOTAL GENERAL	1 186 778		170 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			167 349	167 349
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			132 250	132 250
Installations générales agencements aménagements divers			165 121	165 121
Matériel de transport		129 202	612 427	612 427
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			108 533	108 533
TOTAL		129 202	1 018 331	1 018 331
Autres participations			20 512	20 512
Autres titres immobilisés		15 988	1 066	1 066
Prêts, autres immobilisations financières			4 392	4 392
TOTAL		15 988	25 970	25 970
TOTAL GENERAL		145 190	1 211 650	1 211 650

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	19 683	4 534		24 217
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	105 229	14 619		119 847
Installations générales agencements aménagements divers	129 921	5 814		135 735
Matériel de transport	410 719	67 443	106 116	372 046
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 249	14 154		85 403
TOTAL	717 117	102 030	106 116	713 031
TOTAL GENERAL	736 801	106 564	106 116	737 249

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 534				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 806	9 812			
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 814				
Matériel de transport	67 443				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 194	12 961			
TOTAL	79 257	22 773			
TOTAL GENERAL	83 791	22 773			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	19 704	10 271	18 834		11 141
TOTAL	19 704	10 271	18 834		11 141
TOTAL GENERAL	19 704	10 271	18 834		11 141
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 271	18 834		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 392	4 392	
Clients douteux ou litigieux	13 345	13 345	
Autres créances clients	786 841	786 841	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 218	1 218	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 361	20 361	
Divers état et autres collectivités publiques	25 364	25 364	
Débiteurs divers	26 578	26 578	
Charges constatées d'avance	11 156	11 156	
TOTAL	889 254	889 254	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	485 484	485 484		
Personnel et comptes rattachés	95 507	95 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 903	147 903		
Taxe sur la valeur ajoutée	100 267	100 267		
Autres impôts taxes et assimilés	6 510	6 510		
Groupe et associés	101 604	101 604		
Autres dettes	26 406	26 406		
Produits constatés d'avance	172 603	172 603		
TOTAL	1 136 285	1 136 285		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 830			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	220.0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial acquis	139 214			139 214	
Total	139 214			139 214	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels et brevets concessio	Linéaire	1 à 4 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 489
Autres créances	52 576
Total	59 065

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 802
Dettes fiscales et sociales	11 497
Autres dettes	18 991
Total	44 290

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 156
Total	11 156
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	172 603
Total	172 603

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Chiffre d'affaires	4 785 587
Total	4 785 587

Répartition par secteur géographique	Montant
France	4 785 587
Total	4 785 587

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	21
Ouvriers	40
Total	63

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 604	
Dont entreprises liées	1 604	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-52 767	
Résultat exceptionnel (hors participation)	8 022	
Résultat comptable (hors participation)	-519 655	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 809 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 809 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Cautions bancaires BPGO en garantie sur chantiers	42 652
Cautions bancaires BNP en garantie sur chantiers	158 539
Total	201 191

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Collège ouvriers : la société cotise à un contrat PROBTP pour la couverture des indemnités de fin de carrière.

Collège ETAM et Cadres : La société a mis fin au contrat souscrit auprès de SMAVIE BTP.

L'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière pour ce dernier collège s'élève à 55 650 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 660
45 à 54 ans	11 à 20 ans	17 293
35 à 44 ans	21 à 30 ans	21 494
moins de 35 ans	plus de 30 ans	14 203
Engagement total		55 650

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over à 5%
- taux d'inflation à 1%
- taux d'actualisation à 2%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession d'immobilisations	47 097	
Total	47 097	
Charges exceptionnelles		
- VNC des immobilisations cédées	39 074	
Total	39 074	

CRUSSON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 110 000 €
SIEGE SOCIAL : RUE DES ACACIAS ZA DU CRELIN
44410 ST LYPHARD

—
305096307 RCS SAINT NAZAIRE
—

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUIN 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 519 655 €, décide de l'affecter au poste « Autres réserves » qui sera ainsi ramené à 662 354 €.

Certifié conforme

La Présidence
XAAP

